



CONSEIL EN STRATEGIE PATRIMONIALE
CONSEIL EN INVESTISSEMENTS FINANCIERS
GESTION DE FORTUNE/FAMILY OFFICE

Dernière ligne droite pour défiscaliser vos revenus 2023 !

Vous avez reçu votre avis d'imposition sur les revenus 2022. Malheureusement, ce montant ne peut plus être optimisé.

En revanche, vous avez encore la possibilité de réduire l'impôt à venir sur vos revenus 2023 en agissant avant le 31 décembre 2023.

En fonction de votre situation personnelle, de votre taux moyen d'imposition, de vos moyens financiers, de vos objectifs patrimoniaux et de votre appétence au risque, nous pouvons vous proposer deux solutions de défiscalisation.

Versement sur un plan épargne retraite individuel

Le plan épargne retraite individuel (PERin) est un produit d'épargne à long terme vous permettant d'économiser, dans un cadre fiscal avantageux, pendant votre vie active, pour obtenir, à partir de l'âge de la retraite, un capital ou une rente.

Ouvert à tous (pas de condition d'âge, de résidence fiscale) quelle que soit sa situation professionnelle (salarié, TNS, demandeur d'emploi, etc.), le PERin prend la forme d'un contrat d'assurance de groupe construit sur la même structure qu'un contrat d'assurance-vie.

Les versements réalisés sur un PERin sont déductibles de votre revenu imposable.

Par conséquent, le montant de votre imposition diminue.

Par la même occasion, vous capitalisez les sommes investies et vous constituez un capital générateur de revenus complémentaires au jour de votre retraite.

Pour rappel, le PERin issu de la loi Pacte vous permet notamment d'obtenir, sous conditions, une sortie en capital à 100% au moment de votre retraite, contrairement aux anciens produits retraite.

Pour plus de détails sur le PERin, retrouvez notre actualité à ce sujet [en cliquant ici](#).

Grâce à votre dernier avis d'imposition et aux informations que vous voudrez bien nous communiquer, nous pourrions vérifier votre plafond épargne retraite, limite de déductibilité des versements sur un contrat épargne retraite.

Travaillant en architecture ouverte, nous pourrions vous proposer un contrat PERin auprès de plusieurs assureurs de qualité, notamment Suravenir, Cardif et Generali.

DIJON (Siège social)

1 rue Docteur Chaussier
21000 DIJON
Tél. 03.80.53.96.16
dijon@cpgestion.com

LYON

11 rue du Président Carnot
69002 LYON
Tél.04.37.57.37.09
lyon@cpgestion.com

PARIS

26 rue du 4 Septembre
75002 PARIS
Tél. 01.53.23.03.06
paris@cpgestion.com

REIMS

63 rue Libergier
51100 REIMS
Tél. 03.26.50.05.50
reims@cpgestion.com

www.cpgestion.com

Enregistré à l'ORIAS sous le n°07001918 (www.orias.fr) en qualité de : conseiller en investissements financiers, courtier en assurance, courtier en opérations de banque et en services de paiement. Adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers. Activité de démarchage bancaire et financier. Activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce, cartes professionnelles n°2102201500000709 et n°6901201600000981 délivrées par les CCI de Côte d'Or et de Lyon. Garanties financières de la compagnie MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans Cedex. SARL au capital de 152.700€ RCS Dijon 438 532 681 N° Siren : 438 532 681

Souscription de parts de FCPI

Un fonds commun de placement dans l'innovation (FCPI) est un investissement financier, sans garantie en capital, mais permettant de bénéficier d'une réduction d'impôt immédiate et d'un potentiel gain futur. Le FCPI met en relation les investisseurs pour financer le développement d'entreprises innovantes.

Les souscriptions au capital de PME en direct ou par le biais de FCPI permettent d'obtenir une réduction d'impôt sur le revenu de 25% de la somme investie dans la limite de versements annuels de 12 000 € pour une personne seule et 24 000 € pour un couple marié ou pacsé soumis à une imposition commune.

Ce taux a été exceptionnellement augmenté de 18% à 25% en 2020. La loi de finances pour 2023 a reconduit ce taux majoré pour les versements réalisés du 12 mars 2023 au 31 décembre 2023.

Retrouvez plus de détails sur l'investissement au sein d'un FCPI [en cliquant ici](#).

Après analyse du marché, nous avons sélectionné trois FCPI distincts. Cliquez sur les liens suivants pour accéder à leur brochure :



[FCPI Alto Innovation 2023](#)

EURAZEO

[FCPI Eurazeo Patrimoine 2023](#)



VATEL CAPITAL

[FCPI Dividendes Plus n°11](#)

Vous retrouverez également [en cliquant ici](#) un comparatif des trois FCPI que nous avons sélectionnés.

Plus que quelques semaines pour mettre en place vos solutions de défiscalisation, toute notre équipe reste à votre écoute pour répondre à vos sollicitations sur la question ainsi que sur tout autre sujet patrimonial vous intéressant.



Arnaud CARON
directeur associé
Bureau de Dijon
Tél : 03.80.53.96.16
Mail : caron@cpgestion.com



Benjamin CHRIST
directeur associé
Bureau de Lyon
Tél : 04.37.57.37.09
Mail : christ@cpgestion.com



Arnaud LALLEMAND
directeur associé
Bureaux de Paris et Reims
Tél : 01.53.23.03.06
Mail : lallemand@cpgestion.com



Thomas BLONDEL
conseiller en gestion de patrimoine associé
Bureau de Dijon
Tél : 03.80.53.96.16
Mail : blondel@cpgestion.com



Thomas BZOWSKI
conseiller en gestion de patrimoine associé
Bureaux de Reims
Tél : 01.53.23.03.06
Mail : bzowski@cpgestion.com